

# Informations importantes

## Avis aux tireuses et aux tireurs fusil 300m Ordonnance E

Sur la base des communications de la Fédération sportive suisse de tir (FST) et du Service Tir et activités hors du service (SAT), le Comité d'organisation de FFT2026 communique sur la base du Règlement applicable (RTSp) et des spécifications du Plan de tir que l'Armurier de la FFT2026 est chargé de procéder comme suit aux contrôles des canons de certains Fusils d'assaut 90 (F ass 90).

- Lors de l'inspection régulière des armes, les canons de certains Fusils d'assaut 90 (F ass 90) sont aléatoirement vérifiés quant à leur admission conformément au Catalogue des moyens auxiliaires. La sélection des contrôles aléatoires est assurée par la Division Tir de la FFT2026.
- Après le tir des programmes de certaines compétitions, des contrôles aléatoires non annoncés de Fusils d'assaut 90 (F ass 90) peuvent être effectués dans l'ensemble des stands de tir. Si l'on détermine qu'une tireuse ou un tireur a tiré des concours/des passes avec un F ass 90 non adapté selon les prescriptions du Catalogue des aides auxiliaires, toutes les passes déjà tirées seront notées avec « ZÉRO ».
- Avant les Concours éliminatoires des Rois du tir, les Concours des Finales des Rois du tir et le Concours final du Match intercantonal, tous les Fusils d'assaut 90 (F ass 90) sont soumis à une inspection détaillée du canon. Sont exclusivement admis en Finale les F ass 90 équipés d'aides-auxiliaires conformes.

**Comité d'organisation FFT2026**

